
	<p style="text-align: center;">COMITE SOCIAL D ADMINISTRATION LOCAL DE SEINE MARITIME</p> <p style="text-align: center;">CSAL 1/2023 DU 11/01/2023</p> <p style="text-align: center;">CSAL 2/2023 DU 11/01/2023</p>	
---	--	---

COMPTE RENDU DES CSAL 1 ET 2 DU 11/01/2023

Nous étions convoqués ce jour pour 2 CSAL :

- un le matin pour validation de plusieurs PV et une information sur la concertation locale autour du Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM).
- un l'après midi sur les emplois

Seule la délégation **CFDT-CFTC** a lu une déclaration liminaire à la séance du CSAL 1 après les remarques faites par les autres organisations syndicales toutes présentes. Cette déclaration valait pour les 2 CSAL car les sujets évoqués nous ont paru indissociables. Vous la trouverez ci-jointe à ce compte rendu.

Nous avons tout d'abord évoqué la mise en place des nouvelles instances suite aux élections professionnelles de décembre dernier et l'absence d'élaboration du règlement intérieur (RI), normalement obligatoire pour permettre leur bon fonctionnement.

En effet, les RI types ne sont toujours pas prêts. Pourtant cette réforme date de novembre 2020 !! Cependant, le directeur régional nous a assuré que les instances pouvaient malgré tout fonctionner suite à une prise de position en ce sens du secrétariat général début décembre 2022.

Sur le fait que nous avons fait le parallèle avec la réforme de la Responsabilité des Gestionnaires Publics (réforme applicable au 1^{er} janvier mais sans que les règles ne soient définies), il nous a répondu que ce n'était pas pareil.

D'abord, élaborer un RI, c'est simple donc en effet, depuis novembre 2020, c'est anormal que ce ne soit pas prêt.

Ensuite, sur la RGP, la partie juridictionnelle est, selon lui, clairement établie. Bien sûr, il reste que c'est la jurisprudence qui va fixer les contours mais... apparemment, ce n'est pas le plus important ! Sur la partie de la responsabilité managériale (une grande majorité des cas, voire la quasi-totalité des mises en cause seront managériales), il estime que l'on connaît l'essentiel :

- nous savons comment passer les ANV (l'informatique n'est pas au point mais... c'est un détail)
- nous connaissons la politique de recouvrement (la note sur la sélectivité des poursuites en matière de créances fiscales n'est pas prête mais... c'est un détail aussi sûrement).

Sur la concertation concernant le COM, il a précisé que ce n'était pas le COM mais juste une sorte de point d'étape entre les ateliers du Grand Remue Ménages (GRM) et les travaux du COM à proprement parler. Le but est de voir ce qui aurait pu être omis dans les ateliers GRM et faire le lien avec la « moulinette » des emplois ! C'est une présentation pour information mais ce n'est pas le COM définitif qui sera élaboré plus tard.

La remarque de la **CFDT-CFTC** sur le fait que ce sont surtout des cadres A et A+ qui participeront, comme pour le GRM, a été balayée d'un revers de main.

Sauf que... l'intervention en fin de séance de l'IP chargé de communication sur les inscrits actuellement inscrits pour les ateliers COM démarrant demain prouvent que nous avons raison dans notre analyse !!

Sur 118 participants au COM , il y a 46 A, 33 B + 1 C , 21 idiv + 3 AFIPA + 7 IP !!! Ce serait parce qu'ils s'intéressent plus à l'organisationnel...

M Giroudet a bien insisté sur le fait que les 3 ateliers GRM étaient un vrai succès. Selon lui, même si ceux-ci n'ont pas été suivis par beaucoup de personnes, il y a eu de vrais échanges et une véritable co-construction d'un projet professionnel commun.

Le COM à venir doit être élaboré autour de deux axes essentiels :

- un axe « métiers ». En effet, après la phase NRP, il faut se recentrer sur les métiers.
- un axe « transverse » autour des moyens informatiques et humains à développer et à valoriser.

Comme la **CFDT-CFTC** l'a toujours fait remarqué, le NRP est en grande partie responsable de la déstructuration de nos métiers !! Le fait d'avoir déstructuré le réseau et les équipes de travail a des conséquences lourdes sur les métiers. Alors, certes, on peut se réjouir d'entendre qu'il faut enfin remettre un peu d'ordre dans nos métiers mais il nous apparaît difficile d'y croire quand on sait que ce COM est à articuler avec la « moulinette » de suppression des emplois !!!

Sur l'axe transverse, notre directeur a affirmé que les modèles managériaux et les ateliers qui vont être mis en place devront être le fil rouge conducteur des services. C'est pourquoi, il attache beaucoup d'importance à la convention des cadres A et A+ qui aura lieu le 27/01 prochain au parc des expos de Rouen (environ 350 à 400 personnes). Il y présentera le modèle managérial et exposera les axes prioritaires envisagés comme le recouvrement des amendes fixé par le cadre du COM.

Au sujet des suppressions d'emploi, notre Directeur a affirmé ne pas se contenter de faire des soustractions et des additions mais de vouloir équilibrer les services dans leur ensemble en pourcentage de taux d'encadrement, de taux de vacances par rapport au taux de charges.

Aucune réponse n'a été apportée quant à toutes les missions « ponctuelles » d'aides qui, même si elles changent de nom, deviennent fréquentes et s'éternisent.

Pour les EDR, il supprime les emplois mais laisse les personnes en surnombre dans l'équipe EDR : « la force de frappe reste la même ». Cela se régularisera au fur et à mesure des départs en retraite ou autre évaporation naturelle.

Pour lui la priorité est de mettre les emplois en adéquation avec les priorités définies par le COM.

Le recouvrement des amendes devient prioritaire : + 2 emplois sont à venir en sept 2023.

Il a de nouveau insisté sur le fait que les services du département doivent avoir le même taux d'encadrement et le même taux de vacances : tout le monde doit être au même niveau à nombre d'agents équivalents et il ne doit pas y avoir d'écart. Le Directeur préfère supprimer des postes et les redistribuer plutôt que de créer les postes manquants.

Et en résumé, il nous a dit : « je suis en accord avec mon opinion » « vous n'êtes pas d'accord, ce n'est pas grave »

Face à la remarque de divers représentants du personnel sur le mal être grandissant dans les services suite à ses visites, il affirme qu'il ne fait que discuter avec des collègues de travail sans vouloir les affoler. Quand il constate des situations qui sont étranges (les antennes de services par exemple), il tâte le terrain directement auprès des agents quitte à les perturber. Il souhaite continuer ainsi car selon lui, c'est la meilleure manière de trouver la plus grande efficacité possible en se basant sur l'intelligence collective..

La première séance a été levée à 11h30 puis le deuxième CSAL sur les suppressions d'emplois a été ouvert à 14h30 en présence de toutes les organisations syndicales.

Une déclaration liminaire commune à FO – CGT – Solidaires finances publiques a été lue avec en conclusion la volonté de ne pas débattre de ce sujet et en prenant position contre ce point unique à l'ordre du jour.

La délégation **CFDT-CFTC** a rappelé que sa déclaration liminaire lue le matin valait aussi pour ce CSAL et a choisi de quitter la salle, en prenant également position contre ces suppressions.

En effet, la ligne MAGERFIP (Méthode d'allocation des emplois des finances publiques) fait état de 24 suppressions sèches de postes. La création du PNCD (Pôle national de contrôle à distance) ne vient en rien compenser les besoins existants dans nos services ! Ce jeu de dupe ne peut pas être cautionné par nos organisations syndicales sous prétexte que c'est moins que d'habitude et que c'est réparti de manière équilibrée (taux de charge, taux d'encadrement, taux de vacances...).

Les suppressions d'emploi restent des suppressions d'emploi et nous ne pouvons plus y faire face depuis longtemps déjà. C'est pourquoi nous n'avons pas souhaité en entendre davantage sur les raisons des arbitrages à la baisse opérés par notre directeur.

Rouen, le 11/01/2023

Vos représentants

Marie-Laure Gauducheau – Titulaire – CFDT

Julien Ernst – Expert - CFTC